

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE,

NONIDI 19 du Mois Messidor,

Ere vulgaire.

Lundi 7 Juillet 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

P O L O G N E.

De Cracovie, le 8 juin.

LE quartier-général de l'armée prussienne, sous les ordres de Favrat, étoit à quatre lieues de l'une des principales divisions de l'armée polonoise. Il paroît que les Prussiens ont appelé à leur aide des Cosaques répandus dans le Palatinat de Sandomir, où ces brigands commettent toute sorte de cruauté : les paysans se réunissent contre eux & les massacrent par-tout où ils les rencontrent.

On a fait courir le bruit que les Prussiens avoient obtenu un avantage sur les insurgés ; mais il faut que cet avantage ait été bien léger, puisque tout est resté dans la même situation ici & dans nos environs.

L'assassinat est aussi à l'ordre du jour dans ces contrées, & un prêtre de cette ville en avoit prémédité un sur le généralissime Koczinsko. Un paysan ayant aperçu ce prêtre qui s'étoit glissé dans le camp polonois, s'approcha du généralissime pour l'avertir du danger qu'il couroit, & pour l'engager à se soustraire aux attentats de ce traître. Il fut saisi aussitôt, & après avoir avoué son crime, il a eu la tête tranchée par jugement du tribunal révolutionnaire de cette ville. Il étoit espion & complice de la Russie : sa correspondance avec les ennemis de notre liberté a été brûlée par la main du bourreau.

Cet événement a donné une nouvelle activité à la surveillance dont on environne ceux qu'on soupçonne d'être les agens des despotes.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 20 mai.

L'insurrection de la Pologne a fait sortir enfin notre cabinet de cette apathie avec laquelle il sembloit voir les autres cours de l'Europe, dont il se disoit cependant l'allié. Les conquêtes de Catherine en Pologne lui étoient infiniment chères, quoiqu'elles lui eussent fort peu coûtées ; & elle comptoit s'acheminer pareillement, par elles, à la con-

quête de la Turquie d'Europe. C'est dans la vue d'y réussir plus facilement qu'elle laissoit la cour de Vienne & celle de Berlin s'épuiser dans la guerre contre la France ; mais enfin, après qu'elle se voit menacée elle-même dans ses possessions polonoises, elle vient d'ordonner le rassemblement de toutes ses forces militaires pour marcher contre les insurgés ; on dégarrit à cet effet les provinces intérieures, & le comte Romanow est nommé général en chef des troupes qui vont se rendre en Pologne.

Il y a dans notre cour de vives inquiétudes occasionnées par la fausse des papiers d'Igelstrom, faite à Varsovie ; non-seulement les Polonois y ont découvert le secret de nos menées contre eux, mais ils ont pu informer le roi de Prusse de la légèreté avec laquelle Catherine traitoit cet allié & partageant dans sa correspondance. Comme il est indispensable de faire cesser ce sujet de mécontentement entre Catherine & Guillaume, Nassau a été choisi pour être le pacificateur des amours-propres irrités des deux couronnes, & il n'a pas là une petite tâche. Dans un dernier voyage, cet ambassadeur à la cour de Catherine, a échappé avec peine aux Polonois, qui n'estiment point la mission ni le caractère de ce prince.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 12 juin.

Les François continuent à se renforcer près de Germersheim. Les troupes coalisées établissent de forts retranchemens en face de Germersheim.

Le quartier-général de Mollendorff vient d'être transféré de Winweiler à Aulerberg.

Kalkreuth se trouve avec son corps d'armée vers les bords de la Sarre.

Le pays de Deux-Ponts est tellement épuisé, que le gouvernement a été obligé de faire la remise des contributions ; il a même été contraint de faire acheter des vivres pour la subsistance de ses habitans.

L'empereur vient de donner un commandement, du côté du Luxembourg, au général Kaunitz, qui commande l'armée de la Sambre : celle-ci se trouve actuellement sous les ordres du prince d'Orange.

Lord Cornwallis, venant d'Angleterre par Ostende, s'est rendu à Maëstricht pour se charger de l'exécution du résultat des conférences qui vont s'y tenir.

Le général Blankenstin, ayant été obligé de venir par des marches forcées, pour essayer de couvrir Luxembourg avec son armée, a laissé les frontières de Treves dégarnies: un corps de troupes prussiennes va le remplacer dans cette position.

A Huy, un grand nombre de pionniers est occupé à élever des retranchemens & des batteries.

Il paroît, en général, par les mesures que l'on prend, qu'on s'en tiendra, dans cette partie-ci, uniquement sur la défensive.

On a appris, par les papiers anglois, l'enlèvement de 34 vaisseaux de transport hollandais & de deux frégates, par une division de la flotte française de Brest. On espère néanmoins que plusieurs autres bâtimens également appartenans aux maillons de commerce de Hollande, auront pu se sauver dans les ports d'Angleterre.

On a reçu l'avis que les flottes française & angloise s'étoient rencontrées & s'étoient livrées un combat des plus sanglans; depuis on a appris que le convoi venant d'Amérique est entré dans les ports de France. Cette nouvelle a consterné la cour stadhoudérienne.

Un bataillon hollandais, qui se trouvoit en garnison à Maëstricht, est parti de cette ville avec de l'artillerie, pour se rendre à Liege.

Les ministres des puissances coalisées sont assemblés à Maëstricht.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 juin.

La gazette de la cour a publié hier la lettre suivante du major-général Alexandre Stewart, à M. Dundas, secrétaire d'état:

D'Ostende, le 15 juin.

« Je crois qu'il est de mon devoir de vous informer que le lieutenant-colonel Piccairn, avec le 6^e. régiment de dragons & les 38^e. & 53^e. régimens d'infanterie, a rejoint cette garnison hier matin. Le major-général Hammarstein, sans les ordres duquel il étoit, n'a point réussi dans une attaque qu'il a faite le jour précédent, à Ghitz, contre les Français. Après l'action, il s'est replié à Mourout; & s'étant retiré pendant la nuit, avec les Hanovriens, à Bruges, il a renvoyé les troupes angloises à Ostende. Je joins ici la liste des tués, des blessés & des prisonniers. — 6 tués, 2 officiers & 34 soldats blessés; 13 égarés ».

Signé, Stewart, major général, commandant à Ostende.

Le commandant-général des forces de l'Angleterre a donné aussitôt des ordres pour l'embarquement de l'armée du comte de Moira, qui se rendra (peut-être) à Ostende.

Il est certain que, selon l'avis du ministre Jenkinson, on ne peut trop se hâter de porter des forces respectables en France, si on veut remplir l'objet du ministère, qui est d'arriver incessamment à Paris. En vain, dans une des dernières séances des communes, M. Sheridan exposa énergiquement les difficultés qui militoient contre le plan ministériel. « Il est vrai, dit cet orateur, que le ministre nous a fait un tableau plus brillant que file de sucres que nous avons remportés jusqu'à ce jour, & d'après lesquels il n'est pas permis de douter de rien. J'admire aussi beaucoup ce qu'il a dit de nos alliés, & des secours que nous devons en attendre dans une telle entreprise; & sur-tout la manière dont il a présenté le roi de Prusse est très-ingénieuse. Il nous a dépeint le pou-

voir de ce monarque comme un pouvoir factice, artificiel, qui consistoit dans l'argent qu'il avoit en caisse; & il en a conclu que ce pouvoir se trouvant réduit à rien par l'épuisement de ses finances, puisque le roi de Prusse avoit déclaré lui-même qu'il étoit en état de banqueroute, rien n'étoit plus naturel de notre part que de lui fournir des fonds pour le raviver. Soit: de tels raisonnemens sont sans réplique; mais puisqu'enfin il est bien démontré qu'il faut que les Anglois paient les troupes prussiennes, je désirerois savoir au moins quand elles arriveront à leur destination: il n'est aucun doute que depuis long-tems notre argent ne soit arrivé à Berlin; ce n'est pas trop exiger que de vouloir que les troupes, qui le reçoivent, fassent leur service.

» Quant à l'empereur, il est loin d'avoir aussi bonne opinion de nos succès que le préopinant: ses embarras & son désespoir percent dans toutes ses démarches, & jusques dans le récit qu'il fait des victoires qu'il s'attribue. Je n'en voudrois pour preuve que le bulletin extraordinaire, publié à Tournaï après l'action du 22 de ce mois. Sûrement ce prince seroit d'avis qu'il faudroit bien des batailles & beaucoup de victoires, mais beaucoup, avant de parvenir à Paris, dont nous sommes actuellement de 70 milles plus loin qu'au commencement de la campagne, après avoir épuisé néanmoins jusqu'à notre dernière guinée & notre dernier homme pour nous en approcher. C'est pourtant à Paris qu'il nous faut pénétrer; car on vient de nous déclarer qu'il n'y a point de point pour nous, & que nous ne pouvons même exister sans détruire le système & le pouvoir des Jacobins. Si le ministre qui a parlé ainsi n'est point ministre, au moins en prend-il parfaitement le ton, & en parle-t-il le langage; & l'on peut conjecturer qu'il est bien instruit, & qu'il ne parle que par inspiration.

On s'exprimoit de même lors de la guerre d'Amérique; la paix n'étoit point possible, notre existence étoit inconciliable avec la liberté des Américains: ils sont libres pourtant, & nous vivons. Au surplus, les ministres, d'après le but qu'ils avoient, n'ont pas manqué d'un pas ferme pour l'atteindre; car l'expédition des Indes orientales, celle du lord Hood dans la Méditerranée, sont des déviations de ce grand objet dont on nous dit que dépendent la paix, le bonheur, la religion & tout bon gouvernement parmi les hommes.

» Quant à l'impératrice de Russie, notre traité avec elle est certainement très-bien conçu. On y lit un engagement réciproque des parties, de ne point poser les armes contre la France que d'un mutuel consentement. Il sera difficile que l'impératrice manque à cet engagement solennel: car, comment lui prouver qu'elle aura posé les armes, si de fait elle ne les a jamais prises?

» Que résulte-t-il de tout cela? une vérité qu'on ne sauroit trop répéter; c'est que toutes les autres puissances sont incapables de supporter la guerre, ou n'ont pas la volonté de la faire, & que le fardeau en retombe tout entier sur l'Angleterre ».

L'armistice va former en compagnies les invalides attachés au corps de la marine, & qui sont actuellement à Greenwich. On les emploiera à travailler dans les chantiers de ce port ainsi qu'à Woolwich & à Deptford: on va construire des casernes pour recevoir ces compagnies.

F R A N C E.

De Paris, le 19 messidor.

On mande de Madrid, que le ci-devant duc de Livourne, qui fut ambassadeur de France, & qui ne vit point entièrement que des aumônes de la cour d'Espagne, vient de

recevo
ci-de
prince
font d
En
au dor
la don
édit q
15 an
de la
cette
font c
nonce
perdu
Les
nées
Catal
vener
a été
posée
La
rauté
cadre
n'a pa
qu'il
vella
é-é f
re-çat
amira
fait n
confin
Andr
De
lui q
impor
contr
avec
& la
corps
glais
oblig
croira
j-tée
P.
C.
F.
J.
J.
C.
J.
P.
D.
ral d
P.
P.
cathé
H.
G.
J.
A.
A.
M.

recevoir l'ordre de quitter Madrid avec toute sa famille. Le ci-devant duc d'Havré, reconnu pour l'agent des ci-devant princes français émigrés, a été traité de même: l'un & l'autre sont déjà partis.

En Espagne, on commence à procéder par la voie du sort, au recrutement forcé, ordonné à toutes les villes & lieux de la domination espagnole. Il vient en outre, de paroître un édit qui ordonne à tous les habitans de la Catalogne, depuis 15 ans jusqu'à 60, de prendre les armes. Charles IV menace de la colere royale ceux qui ne s'empresseront pas d'obéir à cette loi. Le comte de l'Uaion, généralissime des forces qui sont de ce côté, demande les plus prompts secours. Il annonce que lors de la premiere invasion des français, il a perdu tout son équipage.

Les représentans du peuple auprès de l'armée des Pyrénées orientales ont fait une proclamation aux habitans de la Catalogne, pour les inviter à rester dans leur demeure, s'ils veulent éviter les horreurs de la guerre. Cette proclamation a été traduite en catalan & en espagnol, & affichée jusqu'aux postes avancés.

La relation éphémère que lord Howe a envoyé à l'amiral d'Angleterre, au sujet de son combat avec notre escadre, est bien loin d'avoir satisfait M. Pitt, puisque l'amiral n'a pas pris un seul des bâtimens du convoi de la Chesapeake qu'il étoit spécialement chargé d'intercepter. Quelques malveillans avoient répandu qu'une partie de ce convoi avoit été surpris par l'escadre anglaise; pour cette fois, il ont reçu un démenti formel par l'amiral Howe lui-même. Cet amiral n'auroit pas manqué d'élever ces prises s'il en eût fait réellement quelque chose & la prêterion à cet égard, confirme pleinement la vérité du rapport de Jeanbon-Saint-André.

De sorte que Pitt aura à joindre à ce véritable revers, celui qu'il vient de recevoir à Oshende. La prise de cette place importante va faire grossir les censeurs qui s'élevent déjà contre lui, car ce point unique de communication facile avec le continent, ne peut être remplacé par aucun autre, & la prétendue arrivée du comte de Moira ainsi que les corps d'émigrés français qui devoient renforcer le corps d'anglais & d'hanovriens, aux ordres du duc d'York, seront obligés de rester en Angleterre, jusqu'au moment où Pitt croira commode & convenable d'effectuer la descente projetée depuis si long-tems en France.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Du 18 messidor.

- P. A. Lespinasse, âgé de 64 ans, né à Toulouse;
- C. Elaquet de Rouville, âgé de 37 ans, né à Marvejols;
- F. Combette-Labourelle, âgé de 29 ans, né à Gaillac;
- J. Bardy, âgé de 85 ans, né à Montpellier;
- J. F. Peyrot, âgé de 59 ans, né à Milhaud;
- C. J. A. Rey Saint-Geay, âgé de 64 ans, né à Toulouse;
- J. A. V. Jugonous, âgé de 45 ans, né à Ponchartrant;
- P. Guiringaud, âgé de 42 ans, né à Castel-Sarrasin;
- D. A. Perrey, âgé de 60 ans, né à Tarbes, substitué du procureur-général du ci-devant parlement de Toulouse;
- P. E. Carbon, âgé de 60 ans, né à Milhaud;
- P. Barès, âgé de 80 ans, né à Pouzol, grand-archidiacre de l'ex-cathédrale de Beziers;
- H. A. B. B. Daufignat Lasborde, âgé de 57 ans, né à Toulouse;
- G. F. J. C. D. Finasse fils, âgé de 33 ans;
- J. F. Pezote Valhally, âgé de 52 ans, né à Milhaud;
- A. J. C. L. D. Fies, âgé de 42 ans, né à Hoché;
- A. T. Baloc, âgé de 56 ans, né à Lombes;
- M. B. F. Lafanchier, âgé de 48 ans, né à Morignot;

J. P. Trinquacolle, âgé de 51 ans, né à Toulouse, commis-greffier au ci-devant parlement;

M. J. Lamotte, âgé de 43 ans, né à Toulouse;

M. J. Guillermin, âgé de 60 ans, né à Toulouse;

J. P. Mouluis, âgé de 70 ans, né à Lafite;

R. F. A. E. Tournier, âgé de 26 ans, né à Toulouse;

Tous conseillers au ci-devant parlement de Toulouse.

N. François, dit Salpêtrier, âgé de 54 ans, né à Dammartin, député des Vosges, laboureur & procureur de la commune de Soulliv, dép. de la Meuse;

F. Lacroix, né à Nancy, écrivain, rue Cléry;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en prenant part à la coalition, aux arrêtés & délibérations liberticides des parlemens, notamment de ceux pris par le parlement de Toulouse, les 25 & 27 septembre 1790; en abusant de la délégation du pouvoir public, pour lustrer des conspirateurs au glaive de la loi; en commettant des exactions & vexations envers les citoyens; en mettant à prix leur liberté, en se livrant aux entêtements; en s'appropriant les secours & équipemens destinés aux volontaires; en cherchant à décourager les défenseurs de la patrie; en remettant & conservant des écrits contenant provocation à la dissolution de la représentation nationale, ont été condamnés à la peine de mort.

B. Fignon, âgé de 31 ans, né à Commanche-Aranchie, accusateur public près le tribunal-criminel du dép. de la Loire;

J. Jourjon, âgé de 36 ans, né à St-Etienne, écrivain;

D. Desnoes, âgé de 30 ans, né à Commanche-Aranchie, commis au district de Bouin;

J. Noël, âgé de 26 ans, né à Dardouette, dép. des Ardennes, ex-cure de Parthe, à Rhetel;

Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

J. J. Serard, âgé de 54 ans, né à Virre, ex-cure de Champdeuil, dép. de Seine & Marne;

P. Carbenel, âgé de 66 ans, né à Toulouse, capitaine au 41^e régiment d'infanterie, ex-noble;

F. Martin, âgé de 29 ans, né à Abbevill, soldat au 19^e régiment d'infanterie;

P. Cuenot, âgé de 55 ans, né à St-Georges, dép. du Doubs, ancien militaire, marchand de verrerie;

J. B. Carlier âgé de 50 ans, né à Bouin, boucher;

J. Both, âgé de 40 ans, né à Worms, menuisier, sergent-major au régiment autrichien Londonwert, prisonnier de guerre;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en employant des manœuvres tendantes à exciter des troubles & à opérer des soulèvements contre-révolutionnaires; en empêchant des volontaires de partir pour les frontières, en tenant des propos contre-révolutionnaires, &c., ont été condamnés à la peine de mort.

F. Mazillié, âgée de 63 ans, native de Saint-Julien, veuve de Belot;

A. Belot, âgée de 17 ans, née à la Cause de Nion, département de la Côte-d'Or;

M. Belot, âgée de 21 ans;

T. Belot, âgée de 26 ans, née à Montel;

M. J. Belot, âgée de 22 ans;

Co-accusées, ont été acquittées & mises en liberté.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 16 messidor.

Le conseil-général, assis extraordinairement pour se transporter à la convention nationale & y présenter les élèves de l'école de Mars de la commune de Paris, ouvre sa séance par la lecture que donne le citoyen maire du discours qu'il le propose de prononcer à la convention, au nom du conseil-général. Il est ainsi conçu :

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

« Le conseil-général de la commune de Paris a pensé qu'il étoit de son devoir de vous présenter les élèves de l'école de Mars, que cette commune offre à la patrie, en exécution du décret du 13 prairial. Vous les voyez devant vous ces jeunes citoyens, il n'y a pas un d'eux dont les parens n'aient scellé de leur sang ou de leurs travaux révolutionnaires la liberté publique. Les uns combattoient à côté

de leurs pères le 10 août, les autres sont orphelins, ou plutôt ce sont les enfans de la patrie, puisque leurs pères sont morts pour elle le 14 juillet, le 10 août & dans les armées de la république; d'autres enfin ont leurs pères, leurs frères, leurs parents combattant encore pour la destruction des tyrans coalisés.

« Législateurs, le conseil-général de la commune vous prie en même-temps de recevoir ses félicitations sur la prospérité des armées de la république.

« La sagacité de vos délibérations, le courage intrépide des représentans du peuple, ont dirigé vers la victoire nos armées triomphantes: ils sont vaincus les tyrans coalisés; leurs satellites sont exterminés ou fuient devant les soldats de la patrie. Quel exemple, quel encouragement pour ces jeunes républicains que nous vous présentons! Heureux cité! tu n'as à offrir à ta patrie que des enfans dignes d'elle! Ton effroi, n'en doutez pas, sera reçu favorablement par les pères du peuple ».

Le conseil adopte ce discours, qui réunit tous les suffrages, & en arrête l'inscription sur les registres.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre d'un représentant du peuple, lue par Barrère dans la séance du 10 messidor, en date de Marchienne-au-Pont, du 11 messidor.

« La division de droite, aux ordres du général Duchesme, chargea l'ennemi le 8 à la baïonnette, & lui prit en un instant deux piécs de canon de 17. La terreur & le découragement sont parmi les esclaves.

« Ce matin 11 messidor, un poste de 30 autrichiens, commandés par un officier, s'est rendu à discrétion à une patrouille composée de quatre chasseurs à cheval & un brigadier ».

(Présidence du citoyen Elie Lacoste.)

Séance du 18 messidor.

(Il y a eu séance hier soir pour le renouvellement du bureau: Louis, du Bas-Rhin, a été nommé président. Les trois nouveaux secrétaires sont Legendre, André Dumont & Robespierre jeune.)

Le citoyen Lacuée, de Bordeaux, envoie une somme de six mille livres, qu'il desire être appliquée aux braves marins blessés dans le dernier combat. Jeanbon Saint-André, qui dépose ce don patriotique, demande la mention honorable & l'envoi de la somme au commissaire de la marine à Brest. — Décrété.

L'on accorde un secours provisoire de 600 liv. à la mère du brave Bazire, capitaine du vaisseau *la Montagne*. Le comité de liquidation est chargé de présenter incessamment un rapport sur la pension que doit avoir cette citoyenne.

L'on renvoie aux comités de salut public, de sûreté générale & d'instruction, un ouvrage intitulé: *Lettres préliminaires sur les crimes de Georges*.

Les élèves de l'école de Mars, nommés par le district d'Avallon, envoient une adresse dans laquelle ils jurent de ne retourner dans leurs foyers qu'après l'entière destruction des tyrans. — Mention honorable & insertion au bulletin.

Une commune du département de la Meurthe, qui a vu naître le conspirateur Salles, ex-député, exprime, dans une adresse, la joie qu'elle a ressentie en apprenant que ce traître a expié ses crimes sur l'échafaud. A cette adresse est joint

un procès-verbal constatant que la famille de Salles a pris part à la joie publique. — Mention honorable & insertion au bulletin.

Cambon fait rendre deux décrets de finances, dont l'un admettent les particuliers qui sont dépositaires de fonds appartenant à des individus des pays avec lesquels la république est en guerre, à les verser, sous un mois, dans les caisses de district.

Sur un rapport fait par Merlin de Douay, au nom du comité de législation, la convention annule un jugement de la commission militaire de Rennes, qui a condamné à six années de fers un patriote nommé Dufay, en aggravant même cette peine par trois expositions de deux heures chacune, tandis que la loi porte une seule exposition de six heures consécutives. La convention charge en outre son comité de sûreté générale d'examiner la conduite des membres de cette commission.

Le terme du concours pour les livres élémentaires étant expiré, Thibaudeau présente au nom du comité d'instruction publique, un projet pour l'établissement d'un jury chargé d'examiner & de juger les ouvrages de ce concours. Le projet est décrété.

On fait lecture de la rédaction de deux décrets rendus hier, sur le rapport de Cambon:

Premier décret.

Art. 1^{er}. Le délai de trois mois, accordé par l'article 5 de la loi du 29 germinal, pour la remise des titres qui justifient les services des Suisses qui ont servi en France, & leur donnent droit aux pensions & gratifications accordées par la même loi, est prorogé jusqu'au premier vendémiaire prochain.

II. Les réclamans pourront remettre leurs titres à l'ambassadeur de la république, en Suisse, qui les adressera de suite au commissaire-légué d'atour, à Paris.

III. La loi du 29 germinal ne s'applique qu'aux pensions accordées pour services militaires.

Autre décret.

Art. 1^{er}. Les billets de confiance qui seront remboursés par les receveurs de district, en exécution de la loi du 11 ventôse, seront comptés & vérifiés chaque décade, par le receveur & deux commissaires nommés par le directoire de district.

II. Cette vérification faite, les commissaires feront procéder publiquement au brûlement des billets remboursés; ils en dresseront procès-verbal, qui constatera leur montant: ce procès-verbal sera envoyé comme comptant à la trésorerie nationale.

Le club national de Bordeaux écrit que les profondes carrières d'Emilion, à dix lieues de cette commune, receloient Guadet, Salles & Barbiroux; qu'il paroit que ces traîtres se retiroient souvent par des souterrains dans la maison paternelle de Guadet: que c'est là que les patriotes les ont pris, d'où ils les ont transférés à Bordeaux, qui, après avoir été le théâtre de leurs forfaits, a été aussi celui de leur supplice; & qu'ils ont été conduits à l'échafaud au bruit des instrumens militaires & des cris mille fois répétés de *Vive la république*. « On assure, ajoute-t-il, que Petion & Buzot étoient avec eux, & qu'ils se sont cachés dans les bleds; mais qu'ils n'échapperont pas aux recherches des habitans, qui ont déjà fait une battue générale ». — Insertion au bulletin.